L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JANVIER 1868.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
$ 10, par mois, $5, par trimestre, $24 par semestre, 10 CENTS le carré par insertion.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $4, par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.
Annonces ordinaires, placées à tour de rôle dans les parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Annonces trimestrales de la page éditoriale paieront $1 carré pour chaque insertion.
Annonces publiées par intervalles, paieront comme si elles étaient nouvelles pour chaque insertion.
Annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront le carré par mois.
Annonces faisant régulièrement et souvent des retours, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel qu'on en convient.
Les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 CENTS la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiées six fois.
Les annonces des personnes faisant régulièrement de leur commerce un commerce à la loi de chaque mois seront acceptées au prix de $20 par mois.

NOUVELLES-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 3 JANVIER.

Pour la liste des navires et steamboats dans notre port, ainsi que les expédiés et donnés, voir à la page anglaise.

NOTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encans, tous les drôles, titres, etc., à deux terrains et bornes par les rues Royales, Bretonne, Clio.

Auxo, un terrain dans le 4me District, rue Lafayette, avec toutes les batisses qui y trouvent.

B. Grant—à 10 heures, à son magasin d'encan, linge, chapeaux, chaussures, &c.

J. Lamoubet—au No 69 de la rue de Chartres, meubles d'hiver, chapeaux, &c.

J. Feiber—au No 66 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de fantaisie.

Hoffman, Marks & Co—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Royale, faïence, et sur la Levée, au pied de la rue Colisée, bois de chauffage, bois de construction.

Louis Stern & Co—au No 36 de la rue de Chartres, bijoux, etc. et bijoux.

Achetez vos cosmétiques et chocolats M. Exnest Turpin, 83 Vieille Levée.

ATTENTION

Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encans, tous les drôles, titres, etc., à deux terrains et bornes par les rues Royales, Bretonne, Clio.

Auxo, un terrain dans le 4me District, rue Lafayette, avec toutes les batisses qui y trouvent.

B. Grant—à 10 heures, à son magasin d'encan, linge, chapeaux, chaussures, &c.

J. Lamoubet—au No 69 de la rue de Chartres, meubles d'hiver, chapeaux, &c.

J. Feiber—au No 66 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de fantaisie.

Hoffman, Marks & Co—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

E. Murphy—sur la Levée, au pied de la rue Royale, faïence, et sur la Levée, au pied de la rue Colisée, bois de chauffage, bois de construction.

Louis Stern & Co—au No 36 de la rue de Chartres, bijoux, etc. et bijoux.

Achetez vos cosmétiques et chocolats M. Ernest Turpin, 83 Vieille Levée.

ATTENTION

Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le Shérif.

Il s'agit de la vente des ventes à l'encan qui se feront aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

Une magnifique résidence située à l'angle de rues Prytanée et St-Charles, Quatrième District.

Une jolie résidence située rue Erato, entre celles de Prytanée, Premier District.

Les détails, voir aux annonces.

Bienvenue à vendre.—M. Chas. T. Beauregard, vendra sur les lieux, vendredi, 10 janvier 1868, à 10 heures et demie du matin, par ordre du propriétaire, la grande et belle maison de campagne, avec ses dépendances, jardins, etc., sise au coin des rues Marais et Canal, avec ses meubles, qui y sont en ordre, et tout le reste à grands frais et dans le goût le plus moderne, et portes en acajou massif, &c., &c. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

Encan.—M. E. D. Murphy, encanteur, appelle l'attention des marchands de farine et de boulangerie sur la vente annoncée par lui pour aujourd'hui, à 10 heures du matin, au pied de la rue Lafayette.

Il ne manque pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE.

Il ordre important qui sait a été lancé hier par le général Hancock:

Son Excellence, B. F. Flanders, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ayant donné sa démission, M. Joshua Baker est, par le présent ordre, nommé pour remplir la vacance.

Nous approuvons cordialement le choix fait, dans cette circonstance, par le général commandant. Le juge Baker est un de nos planteurs les plus estimés de la paroisse sucrière de la Louisiane. Il a servi le peuple à la grande satisfaction de tout le monde, soit comme magistrat, soit comme représentant au Congrès, et son caractère est tout à fait irréprochable. Nous pensons qu'il acceptera la nomination dont le général Hancock l'a honoré.

L'Incident au Corps Législatif.

Nous avons publié dans notre numéro de mercredi le compte rendu officiel de l'incident survenu au Corps législatif. Il paraît que M. Ginéste est étonné sur M. de Kervégnen et qu'on a dû le retenir pour éviter le scandale d'une lutte de plus à corps. Voici maintenant quelles ont été les suites de cette affaire:

Le même soir, M. Guéroult et Havin ont adressé à M. de Kervégnen la lettre collective que voici:

Paris, le 10 décembre 1867, huit heures du soir.

Monsieur,—Vous avez porté à la tribune du Corps législatif d'odieuses calomnies contre la presse libérale française.

Puisque vous les n'admettent pas la preuve de diffamation, nous, rédacteurs en chef de deux journaux désignés par vous, nous vous mettons en demeure de justifier vos allégations devant un jury d'honneur.

Nous vous supposons devant une commission arbitrale composée de M. Schneider et de deux autres collègues, MM. Jules Favre et Marie.

Vous choisirez, de votre côté, deux membres du Corps législatif pour compléter ce tribunal, auquel nous prendrons à de proclamer la vérité et détrire les calomniateurs.

La sentence sera rendue publique.

L. HAVIN, Dir. GUÉROULT,
Directeur politique du *Siècle*, Rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*.

Voici la réponse de M. de Kervégnen:

Paris, 11 décembre 1867.

MM. Havin, directeur politique du Siècle, et Guéroult, rédacteur en chef de l'Opinion nationale.

Messieurs,—Je n'ai reçu que ce matin la lettre collective que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date d'hier, 10 décembre 1867. J'accepte votre proposition, et, en conséquence, j'ai prié mes collègues, MM. le marquis d'Andigne et Mariel, de vouloir bien se joindre à M. Jules Favre et Marie pour constituer le jury d'honneur que vous désirez.

Ces Messieurs sont à la disposition de MM. Jules Favre et Marie.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

KERVÉGNEN, *député*.

MM. Havin et Guéroult font suivre la publication de la lettre de réponse ci-dessus de ces lignes:

Nous avons choisi la voie d'une commission arbitrale, c'est qu'un tel jury ne peut se retenir par aucune entrave très de la loi, plus grande liberté sera donc laissée à M. de Kervégnen pour justifier des motifs qui ont pu déterminer à porter à la tribune du Corps législatif les calomnies dont il a est fait l'éditeur responsable. Nous donnons d'avance aux honorables membres de la commission les pouvoirs les plus étendus pour faire la lumière sur les attaques qui intéressent le fond la dignité de la chambre, dont nous sommes membres, et l'honneur de la presse libérale française, à laquelle nous appartenons.

L. HAVIN, AD. GUÉROULT,
Directeur politique du *Siècle*, Rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*.

Le *Siècle* annonce que le jury d'honneur, formé par la demande de MM. Havin et Guéroult, se réunira le 12 pour se constituer. M. le préfet Schneider, dit il, n'a pas eu pouvoir de refuser l'offre honorable qui lui avait de faite présider ce jury.

Les cinq journaux libéraux que la *France* accusait d'avoir défendu la politique prussienne de 1866, étaient l'*Avenir National*, l'*Opinion nationale*, le *Journal des Débats*, la *Liberté* et le *Siècle*.

L'*Avenir National* et la *Liberté* ont protesté contre cette assertion de force que de mépris. Le *Journal des Débats* dit de son côté:

Nous nous bornerons à faire remarquer, que quant à nous concerne, l'indignée calomnie de M. de Kervégnen s'était rendu l'écho, et traîné déjà dans la presse anglaise, où elle a trouvé un plus ample écho et une publicité et la diffamation étant adoptée en Angleterre.

Elle fut l'est pas en Belgique, et notre ne trouve, en conséquence, à mettre les calomniateurs en demeure de prouver leurs dires, mais nous l'avons fait en Angleterre.

Il n'y avait pas l'honneur de faire partie du Corps Législatif, nous ne pouvons non plus, que nos confrères du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*, recourir à un jury d'honneur pris au sein de cette assemblée. C'est pourquoi nous avons recours volontiers à l'*Avenir National* pour obtenir que la lumière se fasse sur une pareille accusation, que nous ne nous attendons à rencontrer à voir colportée par les feuilles de la presse cléricale à la tribune du Corps Législatif.

Siècle s'exprime ainsi: "L'indignation de plusieurs journalistes qui sont à déjà vingt, Mais il est pas qu'une pareille tache reste attachée à cette tribune française dont sont partie de nobles accents, qui ont fait respecter et le nom de la France, il faut que les calomniateurs soient confondus, et ils le seront."

Il ne faut maintenant les réflexions du journal la presse a une mission publique; il ne faut laisser amoindrir ni le laisser discréditer ses attaques accentuées. L'écrivain qui vendrait sa plume à l'étranger pour trahir son pays serait aussi coupable que le soldat qui trahirait son drapeau en face de l'ennemi. Vous avez pu haute estime les hommes éminents qui sont à la tête des principaux journaux de Paris pour ne pas repousser, au nom de la dignité de la presse, des attaques qui déconsidéreraient la liberté d'écrire en rendant suspecte la sincérité des opinions. Il n'est pas un écrivain qui ne se dénonce des paroles imprudentes qui ont été prononcées avant hier au Corps législatif.

D'aussi graves imputations ne peuvent se produire que lorsque on a en main des preuves irréfutables pour les justifier. Mais quand on n'en a point, quand on parle sur la foi d'une feuille étrangère sans autorité, le réserve est un devoir que les plus simples convenances doivent prescrire.

Dans l'*Epoque*, M. Clément Duvernois juge ainsi l'acte de M. le vicomte de Kervégnen:

Somme toute, l'incident d'hier est plus mauvais pour celui qui l'a provoqué que pour ceux qui ont voulu l'éviter. M. Berryer et M. Ollivier ont protesté avec une indignation qui trouvera un écho dans le pays, et l'honorable M. Guéroult a défendu la dignité de la presse avec un courage dont nous devons tous le remercier.

Quant à M. de Kervégnen, il s'arrangera avec les électeurs du Var. Les Toulonnais auront à examiner s'ils ont envoyé un député au Corps Législatif pour y provoquer l'hilarité du pour y scandaliser, mais nous doutons fort qu'ils soient fiers des lauriers récoltés par leur représentant dans la séance d'hier.

La presse libérale des départements apprécie de la façon la plus sévère la conduite de M. de Kervégnen dans la séance de mardi. *La Gironde*, le *Phare de la Loire*, le *Progrès* de Lyon, le *Journal du Havre*, le *Courrier du Bas-Rhin*, etc., protestent avec la même vigueur que la presse de Paris.

LE JARDINIER ÉCONOMIQUE.—Sous ce titre M. Ulger Vickmar, de la paroisse St Jean Baptiste, vient de publier une brochure où les plantateurs en général, surtout les jardiniers, pourront puiser des connaissances utiles. M. U. Vickmar indique les vrais moyens de faire à peu de frais une culture productive et riche. Nous recommandons cet ouvrage qui renferme beaucoup de choses, en peu de mots et se vend au bureau de la *Renaissance Louisianaise*, rue Conti, No 48.

LE SALUT.—Le premier numéro de ce journal consacré à la défense des doctrines spiritualistes a paru, hier, chez M. A. Simon libraire, rue Baronne No 85. *Le Salut* paraîtra en anglais et en français tous les quinze jours jusqu'à nouvel ordre. La nouvelle publication est imprimée sur huit pages in quarto et l'exécution typographique en est excellente. La rédaction nous a paru émaner d'une personne sincère dans son idées; le style en est uniforme bien que les articles portent des dates et des signatures différentes. En somme, cette publication satisfera les adeptes de la doctrine mais elle n'opèrera pas beaucoup de conversions.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous remettons à demain le compte rendu de la première représentation de *Faust*, qui a eu lieu hier soir de vant un nombreux auditoire. Nous voulons rendre pleine justice aux artistes et à la direction. La magnifique opéra de Gounod a été admirablement chanté et le succès de l'exécution et la mise en scène a été complet. Nous apprenons qu'on doit donner la seconde représentation lundi prochain; on fera bien de retenir les places à l'avance.

Demain, samedi, on donne *Les Diamants de la Couronne*, l'un des plus brillants opéras d'Auber. Cet ouvrage sera chanté par MM. Damoreau, Decré, Tibler, et mesdames Seguin et Gravier.

Dimanche, on donnera la troisième représentation de *Robert le Diable*.

Il ne manque pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

Europe.

Voici quelques nouvelles complémentaires apportées par la dernière malle d'Europe:

ITALIE.

On a distribué le *Livre Vert* aux députés de Florence. Rien ne peut qu'il Italie a recherché l'alliance et les bons offices de la France, de l'Angleterre et de la Russie. A Berlin, on a répondu par le *Courrier de l'Etat de plus grande complication*. C'est l'alliance immédiate nettement repoussée. A Londres, lord Stanley promet d'agir à Paris pour qu'on ne fasse pas un casus belli de la conduite des Italiens. A Saint-Pétersbourg, enfin, tout se borne à l'expression de vagues sympathies: "Si des événements plus sérieux se produisaient, le gouvernement impérial de Pétersbourg ferait en faveur d'une nation amie, tout ce qui serait en son pouvoir."

On a distribué au parlement les budgets des dépenses et des recettes pour l'année 1868:

	Dépenses.	Recettes.
Ordinaires	915,472,370 00	799,146,369 02
Extraordinaires	110,037,351	21,196,449 06
	992,982,415 13	790,912,728 10

Il en résulte un déficit pour l'année 1868 de 191,969,687 03.

Un député, M. Civinini, prenant la défense du cabinet, a exprimé l'opinion que, dans l'état actuel des choses, le plus prudent était d'écarter la question romaine pour s'occuper de la réorganisation de l'administration et des finances. C'est un sage conseil donné à l'Italie, mais on peut douter que l'exécution des sceptiques dans le pénétrante permette de l'écouter et de le suivre.

On écrit de Rome, 8 décembre:

Le comité central d'insurrection qui, selon l'opinion la plus commune, siége encore hors de l'Etat pontifical, vient de lancer une proclamation aux Romains.

Voici la traduction de cette pièce qui est lithographiée et datée d'aujourd'hui même.

"Romains,

"Les descendants des individus enrichis par les papes rois au prix du sang et de la misère du peuple, ont été par des bandes les jésuites de la théocratie, encore souillés de sang romain. Que cette bâtarde d'une race noblesse soient confondus et de honte et du mépris de l'univers entier. Le vrai Romain, lier d'appartenir à la grande famille italienne, haït le tyran, haït le mercenaire étranger qui combat, au mépris du droit des gens, nos sacro saintes aspirations nationales.

"Romains,

"Avec un cynisme pervers, le gouvernement du Vicaire de Dieu de paix repond, par l'autorisation d'ouvrir les théâtres, aux larmes des veuves, aux gémissements des orphelins, à la douleur des mères, des épouses, des enfants de ces généreux Romains qui ont payé leur tribut à la patrie par la mort, par la prison et par l'exil.

"Quel horrible antagonisme entre la croix et la couronne papale! Contre l'inhumanité, l'impunité et la lâcheté clericales, protestent votre cour et vos actions, o Romains!

"Si l'on veut s'empêcher d'honorer la mémoire des martyrs de la patrie, plongée dans le deuil et la douleur, il vous sera au moins permis d'offrir à ceux-ci du divertissement aux victimes de la tyrannie ecclésiastique, en montrant à l'Europe pour votre attitude, que vous n'êtes pas les bâtards des pâtres, mais les descendants légitimes des Brutus et des Césars.

"Vive l'Unité Nationale, vive le Capitole!

"Vive Garibaldi!

"*Le Comité romain d'insurrection.*

"Rome, 8 décembre 1867."

Il est produit un incident curieux, qui rappelle l'empoisonnement avec lequel le Hesse grand ducale a adhéré à la grande conférence. M. Trikoupi, ministre des affaires étrangères en Grèce, a fait plusieurs démarches pour l'union de ce pays avec la liste des Etats invités par M. de Moustier. Il fonde ses réclamations sur ce que la Grèce contient aussi des habitants catholiques. Mais, à ce compte, il faudrait également convoquer la Turquie, qui compte des catholiques par milliers.

BELGIQUE

Il paraît que le ministère belge est en désaccord.

Voici ce que nous lisons dans l'*Etoile belge*:

"Si nous en croyons certains bruits parvenus jusqu'à nous, il paraît que le ministère en est en ce moment en complet désarroi. On prévoit qu'il sera très difficile d'éviter une crise ministérielle."

ARMEMENTS.

Les réformes militaires paraissent être à l'ordre du jour dans toutes les nations. En Angleterre, un membre de la chambre haute, lord Elcho, se propose, dit le *Daily Telegraph*, d'appeler l'attention du parlement dans sa prochaine session, sur l'organisation militaire du pays, dans le but d'arriver à la formation "d'une armée de réserve effective."

Les armements continuent en Italie. Des commandes considérables d'armes perfectionnées sont faites à différentes fabriques. Les marchés ont été récemment renouvelés et les dates de livraison ont été rapprochées.

De nouveaux ordres pour des achats de chevaux ont été donnés par le ministère de la guerre et ses agents à l'étranger.

Une remarque à faire, c'est que le gouvernement italien, malgré le vide de son Trésor, ne manque pas d'argent comptant pour pouvoir à ces importantes dépenses. Indépendamment réale et que tout se prépare pour une partie en prême, dans laquelle l'Italie jouera sera dernière représentative.

Le Journal le Monitor, du 7, annonce que le gouvernement vient de nommer une commission d'officiers supérieurs du génie et de l'artillerie, chargée de prendre des mesures nécessaires pour rendre plus fortes les forteresses de Verone, de Peschiera et de Mantoue. Un grand nombre de canons de divers calibres y ont été envoyés ces jours derniers. On en prépare d'autres, qui recevront la même destination.

On lit dans la *Gazette de Turin*:

"En face des déclarations du gouvernement français qui ne se borne pas à nous disputer Rome, mais qui nous refuse ouvertement notre capitale, il est difficile de voir comment on pourrait continuer les relations diplomatiques avec la France. Le rappel de Sigra et la déclarance de passeports à Malaret, voilà les mesures conseillées par les règles les plus élémentaires de la dignité nationale, et si le ministère n'entre pas résolument dans cette voie, il trahit l'Italie et ruine le principe monarchique. En un mot, notre devoir est tout, c'est de jeter tout dit sentiment dans l'oubli et de défendre le pays avec ensemble et énergie.

Le Journal de Paris annonce qu'un camp retranché va être établi près de Pise. Le commandement en sera confié au général Cialdini.

La Prusse viendrait de faire à l'Italie une première livraison de fusils à aiguille, qui auraient été apportés par un navire prussien venant de Kehl.

On mande d'Amérique que des officiers prussiens ont visité en détail toutes les fortifications de cette place, ces officiers ont reçu des autorités militaires italiennes l'accueil le plus empressé.

La *Gazette militaire* de St-Pétersbourg, organe officiel, annonce que l'empereur a sanctionné l'introduction dans l'armée russe du fusil à aiguille, d'après le système Carl. L'expérience aurait démontré que ce système est supérieur au système prussien. Les fabriques travaillent activement à la confection de cette arme.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

On lit dans le Bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur de soir*:

Le langage tenu au Corps Législatif par le ministre des Affaires étrangères et le ministre d'Etat détermine de la manière la plus précise la politique du gouvernement impérial à l'égard du Saint-Siége et de l'Italie. M. le marquis de Moustier a dit, dans la séance du 4 décembre, que ce serait une profonde erreur de croire la France disposée à abandonner la papauté aux hasards des événements et aux convulsions des passions. Définissant la convention du 15 septembre, le ministre des affaires étrangères a rappelé que le but de ce grand acte international a été de mettre le Saint Siége sous la sauvegarde de l'honneur italien et sous la protection de l'engagement pris envers la France par l'Italie.

"Partant du projet de conférence, M. de Moustier a constaté que tous les cabinets reconnaissent volontiers que, quelle que soit la religion du plus grand nombre de ses nationaux, chaque Etat a des devoirs sérieux à remplir envers ses sujets catholiques, et doit leur procurer, dans l'ordre moral et religieux, toutes les satisfactions légitimes. Les puissances n'ont pas méconnu non plus que l'état de choses existant en Italie pouvait, par une série de contre coups, amener en Europe des complications de nature à affecter les intérêts généraux comme les intérêts particuliers des différentes nations.

"Ainsi que l'a déclaré M. de Moustier, la politique française n'a pas changé. Eloigner les Autrichiens de la Vénitienne, rendre à l'Italie sa liberté et son indépendance, garantir en même temps les intérêts catholiques, chercher une garantie de ces intérêts dans une réconciliation entre l'Italie et la papauté, telle est la pensée qui a toujours présidé et qui préside encore à la politique impériale. Aucune modification ne s'y est introduite, et si le gouvernement a donné à son langage une accentuation devenue indispensable, c'est qu'il a voulu rassurer l'opinion publique et prévenir toute espèce d'équivoque, d'illusion ou de malentendu.

"Le discours prononcé par le ministre d'Etat dans la séance du 5 décembre a terminé le débat par la constatation éclatante de l'accord intime qui existe sur la question romaine, comme sur toutes les autres, entre l'Empereur et le pays. M. Rouher a fait justice des passions démagogiques et révolutionnaires. Il a solennellement déclaré que l'Italie ne s'emparera pas de Rome, que jamais la France ne consentira cette violence faite à son honneur et à la catholicité. Le gouvernement de l'Empereur demande l'énergique application de la convention du 15 septembre, et cette convention ne rencontre pas dans l'avenir son efficacité, il y suppléera par lui même, il comprend, dans la défense du pouvoir temporel du pape, l'intégrité du territoire pontifical.

"M. Rouher avait exprimé, dans son éloquent discours, le désir de voir l'harmonie des grands pouvoirs se traduire par un vote de confiance dans l'Etat du gouvernement. Le Corps législatif a été presque unanime pour répondre à cet appel. 237 voix contre 17 se sont prononcées en faveur du Pouvoir pour et simple. Jamais entente plus complète n'a été publiquement constatée entre une assemblée et un ministère. Témoignage d'approbation pour le passé et de confiance absolue pour l'avenir, le vote du 5 décembre apporte à la diplomatie française une nouvelle force. Le gouvernement de l'Empereur n'en attache pas moins de prix qu'auparavant à réclamer le concours des puissances pour l'œuvre d'apaisement et de justice qui intéresse dans l'intérêt de la papauté comme dans celui de la pénétrante.

"A bien d'appeler le détain et l'indifférence sur l'unité italienne, il souhaite, ainsi que l'a dit M. Rouher, l'oubli des haines et des défiances réciproques, et il voudrait hâter le moment où cette unité constituée doit comprendre que son rôle est de défendre la souveraineté du Saint-Père. Il croit que les conseils de l'Europe pourront exercer une heureuse influence pour faire prévaloir cette pensée de conciliation, la confiance qui rien perdu de son opportunité. Il s'exprime dans ce sens avec autorité dans un gouvernement, et la négociation engagée avant les délibérations des chambres continue à se poursuivre.

Le Livre Vert.

La plupart des documents qui composent le Recueil diplomatique italien n'éclairent pas plus vivement que ne l'ont fait les dépêches français sur la situation crée par les événements d'octobre dernier, et l'état des rapports entre Florence et Paris.

Mais il y a dans le *Livre vert* communiqué aux chambres italiennes des pièces particulièrement intéressantes, ce sont celles qui révèlent le caractère des relations établies à la même époque entre les gouvernements de Florence et les cours de Londres, de Prusse et de Saint Pétersbourg.

EXTRAITS.

Le chargé d'affaires à Berlin au ministre des affaires étrangères à Florence.

Berlin, 30 octobre, reçu le 3 novembre.

Monsieur le ministre,

Le comte de Bismarck, à la première nouvelle de l'entière expédition de Florence aux troupes royales de passer la frontière pontificale, a aussi témoyé aux représentants prussiens près des grandes puissances les instructions dont j'ai déjà parlé dans une autre de mes dépêches, à propos du nouvel aspect que pourrait éventuellement prendre la question romaine, dans le cas où elle assumerait un caractère politique européen, et à propos de la convenance d'éviter de plus grandes complications.

Cependant, tout en faisant ressortir les motifs qui le détournaient d'agir directement à Paris, il ajouta qu'il espérait qu'un conflit n'aurait pas lieu, pourvu que les troupes françaises, dans le but de prévenir toute espèce d'équivoque, d'illusion ou de malentendu.

"Le discours prononcé par le ministre d'Etat dans la séance du 5 décembre a terminé le débat par la constatation éclatante de l'accord intime qui existe sur la question romaine, comme sur toutes les autres, entre l'Empereur et le pays. M. Rouher a fait justice des passions démagogiques et révolutionnaires. Il a solennellement déclaré que l'Italie ne s'emparera pas de Rome, que jamais la France ne consentira cette violence faite à son honneur et à la catholicité. Le gouvernement de l'Empereur demande l'énergique application de la convention du 15 septembre, et cette convention ne rencontre pas dans l'avenir son efficacité, il y suppléera par lui même, il comprend, dans la défense du pouvoir temporel du pape, l'intégrité du territoire pontifical.

"M. Rouher avait exprimé, dans son éloquent discours, le désir de voir l'harmonie des grands pouvoirs se traduire par un vote de confiance dans l'Etat du gouvernement. Le Corps législatif a été presque unanime pour répondre à cet appel. 237 voix contre 17 se sont prononcées en faveur du Pouvoir pour et simple. Jamais entente plus complète n'a été publiquement constatée entre une assemblée et un ministère. Témoignage d'approbation pour le passé et de confiance absolue pour l'avenir, le vote du 5 décembre apporte à la diplomatie française une nouvelle force. Le gouvernement de l'Empereur n'en attache pas moins de prix qu'auparavant à réclamer le concours des puissances pour l'œuvre d'apaisement et de justice qui intéresse dans l'intérêt de la papauté comme dans celui de la pénétrante.

"A bien d'appeler le détain et l'indifférence sur l'unité italienne, il souhaite, ainsi que l'a dit M. Rouher, l'oubli des haines et des défiances réciproques, et il voudrait hâter le moment où cette unité constituée doit comprendre que son rôle est de défendre la souveraineté du Saint-Père. Il croit que les conseils de l'Europe pourront exercer une heureuse influence pour faire prévaloir cette pensée de conciliation, la confiance qui rien perdu de son opportunité. Il s'exprime dans ce sens avec autorité dans un gouvernement, et la négociation engagée avant les délibérations des chambres continue à se poursuivre.

Il ne manque pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

LE SERVICE POSTAL
ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'EUROPE.

Le 1er janvier 1868, des modifications considérables seront introduites dans le service des steamers postaux qui relient la Grande Bretagne aux Etats Unis. Ces modifications sont nécessaires par le nouveau contrat passé entre MM. Cunard et MacIver et le gouvernement anglais qui d'un autre côté a accordé des subventions aux steamers de la ligne Inman, partant de Liverpool, et à ceux de la Compagnie de Brême qui font escale à Southampton.

Par suite de ces nouveaux arrangements les malles seront expédiées les mardis de Southampton, par les steamers brémois, les jeudis, de Queenstown, par les steamers Inman, et les dimanches, de Queenstown, par les steamers Cunard.

Cette dernière Compagnie a cependant son service entre New York et Nassau, ainsi que son service mensuel entre Liverpool, Queenstown et Halifax. Ce dernier service fait à l'avenir par la Compagnie Inman, et celui qui est destiné à relier Halifax, les Bermudes et Saint Thomas, est abandonné à M. William Cunard, qui reçoit du gouvernement anglais une subvention spéciale de 1,000 livres sterling par an.

MM. Cunard, Burns et Mac Iver ont accepté du gouvernement anglais une somme annuelle de 80,000 livres sterling, en bloc, au lieu des droits de poste qui leur étaient auparavant payés par chaque voyage. Les Compagnies Inman et Brémen, au contraire, recevront des droits de poste et auront, par conséquent, des subventions proportionnées au nombre des lettres qu'elles transporteront. Pour ce qui concerne la ligne Inman, la subvention est évaluée approximativement à 20,000 livres sterl. par an. Tous ces contrats ne sont valables que pour 1868, et à l'expiration de cette période, ils deviennent probablement lettre morte.

Le gouvernement des Etats Unis a fait de son côté des arrangements suivants pour 1868. Les steamers brémons partiront de New York le jeudi de chaque semaine, les hambourgeois le jeudi, et les anglais Inman le samedi. Quant aux Cunard, ils conserveront leur ancien jour, le mercredi. Chacune de ces lignes recevra du gouvernement des Etats Unis une indemnité postale évaluée à 15,000 livres sterling; mais la Compagnie Cunard, en raison de ses conventions particulières, sera tenue de remettre sa part de subvention dans la caisse du post-office anglais.

En outre de ces steamers subventionnés, un certain nombre de bâtiments partiront chaque semaine de Liverpool pour l'Amérique du Nord. Ce sont d'abord ceux de la Compagnie Allan, qui reçoivent un subside du gouvernement canadien, et dont le départ d'Angleterre aura lieu tous les jeudis pour se rendre à Québec ou à Portland, suivant la saison, en touchant en Irlande à l'aller et au retour.

MM. Guion & Cie, et la National Steamship Company possèdent aussi de puissants steamers navigant régulièrement entre Liverpool et New York, et quittant la Mersey tous les mercredis et tous les samedis, avec escale à Queenstown lorsque le temps le permet.

De nouvelles lignes de steamers ont, en outre, été récemment établies entre Liverpool, Boston, Baltimore et la Nlle-Orléans; mais ces steamers, comme ceux de la Compagnie Guion et du National Company, ne transportent des lettres qu'aux conditions communes à tous les navires.

Enfin, la Compagnie Cunard, en outre de ses steamers réglementaires partant pour New York tous les samedis, expédiera le mardi de chaque semaine un steamer *extra* pour New York et Boston. Cette ligne, complétement indépendante de celle qui jouit d'une subvention, recevra cependant des lettres aux prix ordinaires de 1 den. chaque; mais, par le fait même de son indépendance, cette ligne n'est soumise à aucune limite de temps. Cependant, la Compagnie donne l'assurance que les traversées n'excéderont pas douze jours en moyenne.

On peut voir, par ce qui précède, qu'il y aura prochainement des communications quotidiennes entre Liverpool et New York.

Mémoyer Franco Américain.

Il ne manque pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—2 Janvier.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	63 degrés.
Midi	66 "
3 heures P. M.	70 "
6 heures P. M.	69 "

CONVENTION DE LA LOUISIANE.—Résolution est présentée pour allouer une somme de $,000 au *Picayune* de la Nouvelle-Orléans comme indemnité pour les exemplaires de ce journal fournis le matin et le soir aux membres de la Convention.

M. Cooley présente un proviso: "Pourvu que chaque membre ait le droit de choisir son propre journal." On refuse de suspendre le jugement; par conséquent la résolution attendra.

L'ordonnance présentée par M. Pinchback est adoptée, savoir: que les membres de la Convention recevront leur *per diem* sur les fonds disponibles de préférence à tout payement d'impressions officielles.

M Wickliffe présente une résolution relative aux finances: "Le comité des finances rapportera au plus tard samedi." M. Wickliffe soutient la résolution en disant que, par ses débats, le comité obligé les membres à se faire rager en vendant leurs mandats à 50 pour de perte.

M. Cooley répond que les délais viennent de la longueur des discours prononcés samedi dernier sur les questions sociales. Les finances ont été traitées avec tout le soin possible, et ne pouvaient que la constitution ne fut pas ratifiée et que leur capital ne fut en danger.

La résolution de M. Wickliffe est déposée sur la table.

L'article présenté par Wickliffe, mardi, porte que toutes personne sans distinction de race, de couleur ou de condition antérieure, jouiront du droit illimité de voyage et d'admission dans tous les lieux ayant un caractère public, et que toutes personnes qui violeront le dit article seront punies de la prison pour une somme ne dépassant pas 1000 piastres ou d'aller pendant 6 mois au Workhouse.

FAUX.—Un nommé Edward Gallagher a été arrêté hier sous la prévention d'avoir contrefait la signature de Thomas Roland sur un ordre qu'il a présenté à M. Gaudin pour prendre Gilbert allin d'obtenir 3 boucauts de sucre valant environ $,000. M. Roland, nous prétendant ne connaître de Gallagher, a été requis de fournir des ordres sur les bateaux, etc., pour consignatoire aux négociants dont il est l'agent. La signature était parfaitement imitée. L'accusé complaisant devant le recorder Gastinel.

ANDREW WALKER.—Il se trouve que l'individu tué, mardi dernier, par le Thed. Marks, chez lui, rue de l'Annonciation, qu'il était entré pour voler, a été riche autre fois et a fait, pendant plusieurs années, des affaires de coton sur cette place. On dit qu'il a perdu sa femme et ses enfants, il s'était adonné à l'ivrognerie et ensuite au vol après avoir perdu sa fortune. Il était âgé de 50 ans. Il ne supposa qu'il était retourné en quittant la Louisiane.

Il y a quelque jours, le juge A Walker reçut de Memphis une lettre où il était question d'affaires de coton sous opérées avec feu Walker, qui avait été tué. L'auteur de la lettre disait qu'il vient droit boire le coton sur la Nlle Orléans. La lettre fut remise au Chef de Police, et qu'il est chargé maintenant qu'elle était destinée à Andrew Walker, le voleur qui a été tué par M. Marks.

On dit que ce voleur a été renvoyé à la ville par ordre de Panama, mercredi matin, par un individu qui avait appartenu, et que ce nègre, en le voyant étendu à terre et mourant, a fondu en larmes.

Sur la personne de Walker, on a trouvé un écrit où étaient indiquées quelques opérations de vol. Cet écrit devait être remis à Lain & Lerch, rue du Canal, et deux ou trois autres maisons de marchandises sèches.

M. Marks a comparu, hier matin, devant le recorder Neville et a été honorablement déchargé.

LE BATEAU HENRY AMES.—Tout le coton qui était tombé à l'eau dans l'accident que nous avons rapporté, a été recueilli et personne n'a péri comme on l'avait dit tout d'abord.

FATAL ACCIDENT.—Mercredi soir, vers huit heures, une jeune fille, âgée de 8 ans, appelée Emaline Meyers, a été tuée accidentellement par un homme Louis Brookhouse, qui a tiré sur elle sans le vouloir, au coin des rues Troisième et Fulton. Brookhouse a été arrêté et conduit au corps de garde du Quatrième District.

LE GRAND CIRQUE.—Ce Cirque, venu de Mobile, attire tous les jours une foule considérable à la Place Tivoli, Premier District. C'est certainement la troupe d'écuyers et d'écuyères la plus complète qui soit jamais venue ici, et l'immense succès qu'elle obtient ne nous étonne pas. Nous apprenons que dans quelques jours elle viendra s'établir dans le grand et beau terrain vacant, situé au coin des rues Orléans et Bourbon, qui est le centre le plus populeux de la ville. Ce changement vaud